

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.257

**Théâtre Angoulême - Scène nationale : Convention pluriannuelle
d'objectifs 2023 - 2026**

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET, Philippe VERGNAUD à Hélène GINGAST,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Philippe POUSSET, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_257-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.257**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**THEATRE ANGOULEME - SCENE NATIONALE : CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS 2023 - 2026**

L'association théâtre d'Angoulême – Scène nationale est un équipement culturel majeur pour l'ensemble du territoire.

De par sa vocation et sa labellisation d'Etat, cet équipement offre une programmation audacieuse et éclectique, accessible au plus grand nombre.

Le théâtre accompagne aussi les créations de compagnies accueillies en résidence et celles d'artistes associés, qui recueillent l'adhésion d'un large public.

En outre, il constitue un support essentiel à l'activité festivalière de notre territoire en programmant des concerts dans le cadre du festival Piano en Valois, en coordonnant les soirées d'ouverture et de clôtures de différents festivals (festival international de la bande dessinée et film francophone).

Convaincu du rôle essentiel du théâtre d'Angoulême – Scène Nationale comme acteur incontournable du territoire, GrandAngoulême souhaite poursuivre son soutien en faveur de la solidarité, de l'équilibre territorial et de la politique de l'image : enjeu de démocratisation dans la conduite de sa politique culturelle.

Le travail engagé par l'association théâtre d'Angoulême – Scène Nationale permet aujourd'hui d'envisager une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2023 – 2026 regroupant l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département, la ville d'Angoulême et GrandAngoulême.

Par cette convention, GrandAngoulême s'engage à contribuer financièrement sur la période 2023-2026 dans le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets de chaque année. Pour information, l'aide accordée en 2022 était de 105 K€.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par le versement de cette subvention, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_257-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Je vous propose :

D'APPROUVER le soutien financier de GrandAngoulême au théâtre d'Angoulême – Scène nationale à hauteur de 105 000 €,

D'APPROUVER la convention d'objectifs 2023 –2026,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention d'objectifs.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_257-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022